

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global

Nous avons vérifié les états de l'actif net du **Régime fiduciaire d'épargne études Global** (le "régime ") au 31 décembre 2008 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du **Régime** au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 décembre 2007 et ceux pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui se sont prononcés sans réserve sur ces états dans leur rapport en date du 17 mars 2008

Deloitte & Touche LLP
(" Signé ")
Experts - comptables autorisés
Le 11 mars 2009

Régime fiduciaire d'épargne-études Global État de l'actif net

Aux 31 décembre 2008 et 2007

Actif	2008 \$	2007 \$
Encaisse et placements à court terme	11 848 970	5 703 851
Placements - à juste valeur (coût : 226 970 232 \$; pour 2007 - 186 223 870 \$) (notes 2 et 3)	228 725 331	186 531 177
Intérêts courus	1 588 448	1 088 746
	<u>242 162 749</u>	<u>193 323 774</u>
Passif		
Comptes créditeurs (note 4)	1 933 992	2 469 324
Compte d'épargne des cotisants (notes 2 et 5) (tableau 2)	159 497 987	129 869 950
	<u>161 431 979</u>	<u>132 339 274</u>
Actif net	<u>80 730 770</u>	<u>60 984 500</u>
Composé de		
Dépôts cumulés dans le cadre de programmes de subventions gouvernementales (note 6) (tableau 2)	54 542 435	42 441 140
Produits financiers cumulés et non distribués et gains réalisés sur les placements (tableau 2)	24 433 284	18 236 053
Plus-value latente des placements	1 755 051	307 307
	<u>80 730 770</u>	<u>60 984 500</u>

Approuvé par le Conseil de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global



Sam Bouji
Administrateur



Frank Gataveckas
Administrateur

Les notes ci-jointes font parties intégrantes de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global État de l'évolution de l'actif net

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

	2008 \$	2007 \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice	9 653 948	4 650 322
Dépôts dans le cadre du programme de SCEE	10 027 740	8 890 979
Bon d'études canadien (BEC)	1 754 862	1 370 976
Subvention d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (ACES)	2 116 947	1 968 380
Paiements à des personnes désignées		
Paiements d'aide à l'éducation	(1 643 641)	(997 027)
Subventions gouvernementales	(1 798 253)	(1 323 299)
Produits financiers tirés des subventions gouvernementales	<u>(365 333)</u>	<u>(243 083)</u>
Augmentation de l'actif net pour l'exercice	19 746 270	14 317 248
Actif net au début de l'exercice	<u>60 984 500</u>	<u>46 667 252</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>80 730 770</u>	<u>60 984 500</u>

Les notes ci-jointes font parties intégrantes de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global État des résultats

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

	2008	2007
	\$	\$
Produits financiers		
Intérêts	<u>9 059 871</u>	<u>7 360 025</u>
Charges		
Frais d'administration (note 4)	2 138 813	1 688 837
Frais de vérification	71 550	80 532
Autres charges	153 493	191 964
	<u>2 363 856</u>	<u>1 961 333</u>
Produits financiers nets	<u>6 696 015</u>	<u>5 398 692</u>
Gains (pertes) réalisés et latents sur placements		
Gains (pertes) réalisés à la vente de placements	1 510 189	(984 891)
Variation de la plus-value latente des placements (note 2)	<u>1 447 744</u>	<u>236 521</u>
Gains (pertes) nets réalisés et latents sur placements	<u>2 957 933</u>	<u>(748 370)</u>
Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice	<u>9 653 948</u>	<u>4 650 322</u>

Les notes ci-jointes font parties intégrantes de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global Tableau 1 - Contrats d'aide financière à l'éducation

Aux 31 décembre 2008 et 2007

Année d'admissibilité	Nombre de parts en circulation	Capital et produits financiers cumulés	Subventions gouvernementales et produits financiers cumulés
		\$	\$
2000	79	34 192	7 624
2001	99	26 662	5 297
2002	474	17 912	3 152
2003	1 886	111 866	19 161
2004	5 098	313 703	49 811
2005	9 180	704 116	141 821
2006	14 957	1 346 318	238 961
2007	21 578	2 678 103	463 747
2008	28 298	5 767 015	1 106 497
2009	35 539	10 596 622	2 299 231
2010	47 892	13 577 126	3 150 416
2011	56 391	13 719 050	3 413 612
2012	71 222	14 997 700	3 949 889
2013	76 690	13 842 358	3 853 707
2014	82 915	13 235 679	3 860 731
2015	93 224	12 596 794	3 930 816
2016	99 694	12 020 932	3 893 138
2017	103 465	11 433 258	3 781 824
2018	114 147	11 084 258	3 835 945
2019	114 003	9 763 116	3 537 145
2020	130 102	9 445 182	3 628 095
2021	127 220	7 172 811	3 146 557
2022	134 377	5 538 217	3 688 313
2023	137 763	3 229 204	3 482 611
2024	146 864	1 864 118	2 844 677
2025	137 295	1 231 981	1 985 242
2026	89 170	459 859	925 455
2027	15 977	19 577	244 927
2028	11 699	475	157 099
31 décembre 2008	1 907 294	176 828 204	61 645 502
31 décembre 2007	1 889 991	143 383 442	47 163 701

Les notes ci-jointes font parties intégrantes de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Tableau 2 - Rapprochement des contrats d'aide financière à l'éducation

Aux 31 décembre 2008 et 2007

Le tableau ci-après présente un sommaire des contrats d'aide à l'éducation :

Contrats à l'ouverture	Contrats entrés	Contrats sortis	Contrats à la fermeture
57 825	9 619	3,190	64,254
51,094	9,816	3,085	57,825

Légende :

année 2008	année 2007
------------	------------

Le tableau ci-après présente un rapprochement du tableau 1 et de l'état de l'actif net

Capital total, subventions gouvernementales et produits financiers cumulés (tableau 1)	2008	2007
	\$	\$
	<u>238 473 706</u>	<u>190,547,143</u>

Constatés dans l'état de l'actif net sous :		
Compte d'épargne des cotisants	159 497 987	129,869,950

Dépôts cumulés dans le cadre de programmes de subventions gouvernementales	54 542 435	42,441,140
--	-------------------	------------

Produits financiers cumulés et non distribués et gains réalisés sur les placements	24 433 284	18,236,053
--	-------------------	------------

	<u>238 473 706</u>	<u>190,547,143</u>
--	---------------------------	--------------------

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Organisation et généralités

Le Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il est géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « fondation »), organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu des lois du Canada. Le régime fournit de l'aide financière à l'éducation postsecondaire aux personnes désignées dans les contrats d'aide financière à l'éducation (les « contrats A.F.E. »). La Société de commercialisation de fonds d'épargne-études Global (la « SCFÉÉGG »), société de régime fédéral constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est le placeur inscrit du régime.

La fondation a fait approuver un spécimen du contrat A.F.E. par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats A.F.E. puissent être soumis à l'ARC à des fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (le « REÉÉ »). Le régime est un régime d'épargne-études et non un REÉÉ. Un contrat A.F.E. ne constitue pas un REÉÉ tant que les conditions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) ne sont pas satisfaites.

Les cotisants au régime concluent des contrats A.F.E. avec la fondation. Aux termes d'un contrat A.F.E., le cotisant achète des parts du régime. Il autorise la fondation à déduire les frais liés à la prestation des services requis pour le régime. Ces frais sont décrits dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés aux personnes désignées, conformément aux modalités des contrats A.F.E. Les produits financiers versés aux cotisants sont considérés comme des paiements de revenu accumulé (« PRA ») et sont donc imposables.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Règles comptables

Ces états financiers, préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses faites par la

direction touchant les montants présentés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière parfois importante. Les principales conventions comptables suivies par le régime sont résumées ci-après.

Adoption des chapitres 3862 et 3863 de l'ICCA

Le premier janvier 2008, le régime a adopté les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA, intitulés respectivement « Instruments financiers - informations à fournir » et « Instruments financiers - présentation ». Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861 existant, intitulé « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », en vue de réviser et d'améliorer les exigences de divulgation et de répéter les exigences touchant la présentation qui demeurent inchangées. Ces nouveaux chapitres mettent l'accent sur la divulgation des risques liés aux instruments financiers et la gestion de ces risques. L'adoption des nouvelles normes n'influent pas sur les résultats financiers du régime Global. Auparavant, le régime a adopté le chapitre 1530 intitulé « Résultat étendu » et l'article 3855 intitulé « Instruments financiers » : comptabilisation et évaluation (« Article 3855 »).

Compte d'épargne des cotisants

Le solde du compte d'épargne des cotisants correspond uniquement aux montants reçus des cotisants, moins les déductions, et ne comprend pas les montants à recevoir sur des contrats en cours. Le compte d'épargne aux cotisants répond à la définition d'un passif et il a été constaté comme tel à l'état de l'actif net.

Déductions des dépôts des cotisants

La fondation déduit des dépôts effectués par les cotisants, les frais pour services spéciaux, les frais de dépôt, les frais d'adhésion et le cas échéant, les primes d'assurance avant de déposer le solde des dépôts dans le compte d'épargne des cotisants.

Frais d'adhésion

Les frais d'adhésion sont requis comme partie de la cotisation initiale pour chaque contrat de régime d'épargne-études. La structure des frais des programmes pour les groupes promoteurs est basée sur des frais de gestion.

Les frais d'adhésion perçus au cours de la période

l'exercice sont versés à la SCFÉÉG au nom de la fondation. La Fondation retient 25 % des frais d'administration nets et 3 % des frais d'adhésion versés à la SCFÉÉG. Le remboursement des frais d'adhésion incombe uniquement à la fondation; ni le régime ni la SCFÉÉG n'est obligé de rembourser les frais d'adhésion.

Placements

Les placements dans des obligations sont inscrits à leur juste valeur, selon le cours acheteur à la fin de l'exercice.

Les titres à taux variable sont des instruments d'endettement hybrides émis par les gouvernements, les banques à charte canadiennes et les sociétés de fiducie et de prêt autorisées; ils ont des composantes enchâssées qui changent le profil risque-rendement du titre. Cette catégorie comprend des billets structurés; qui sont des instruments d'endettement dont le taux de rendement se base sur les indices d'évaluation ou qui sont adossés à des créances, au lieu des paiements d'intérêts typiques. Les titres à taux variable sont cotées à juste valeur à l'aide de modèles externes pour l'établissement des cours afin de fixer la valeur de leurs composantes.

Les opérations des placements sont comptabilisées à la date de l'opération individuelle. Le revenu d'intérêts est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains (pertes) réalisés ou latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. L'escompte sur les obligations à coupon zéro est amorti sur la durée de vie de ces obligations selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de placements dans des fonds du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant moins de un an suivant la date des états de l'actif net. Ils sont évalués au coût non amorti, qui se rapproche de la juste valeur.

Impôt sur le revenu

Ce régime est exempt de l'impôt sur le revenu en vertu des termes du paragraphe 146.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)

3. Placements

	Valeur nominale	Coût/coût non amorti \$	Juste valeur \$
Cotisations placées			
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,8 %, échéant le 15 juin 2012	28 820 000	30 478 132	31 453 204
Province de l'Ontario 6,5 %, échéant le 8 mars 2029	22 920 000	27 861 154	27 803 832
Province du Québec 4,5 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	21 975 000	21 814 775	22 427 593
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,55 %, échéant le 15 décembre 2012	12 305 000	12 649 854	13 415 723
Alberta Cap Financial Authority 4,65 %, échéant le 15 juin 2017	5 675 000	5 805 752	5 954 333
Province de l'Ontario 4,2 %, échéant le 8 mars 2018	4 150 000	4 150 642	4 194 198
Province de l'Ontario 4,3 %, échéant le 8 mars 2017	3 930 000	3 895 209	4 033 275
Ontario Hydro, coupon zéro, échéant le 18 février 2015	3 900 000	2 882 123	3 126 232
BC Municipal Fin Auth 4.6%, échéant le 23 avril 2018	3 230 000	3 217 468	3 242 294
CIBC 5 %, échéant le 10 septembre 2012	3 000 000	2 994 240	3 065 853
Banque Royale du Canada 4,97 %, échéant le 5 juin 2014	3 000 000	2 986 943	3 099 966
Banque de Montréal 5,45 %, échéant le 17 juillet 2017	3 000 000	3 055 075	2 989 872
La banque TD 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105	3 000 000	2 822 814	2 337 663
Ville de Toronto 4,95 %, échéant le 27 juin 2018	2 935 000	2 926 078	2 984 387
Province de la C.-B. 4,7 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	2 630 000	2 621 486	2 764 836
Province de Manitoba 4,25 %, échéant le 5 mars 2018	2 430 000	2 412 310	2 451 093
Province de l'Ontario 5,375 %, échéant le 2 décembre 2012	2 300 000	2 373 404	2 529 130
Hydro-Québec 11 %, échéant le 15 août 2020	1 620 000	2 548 422	2 530 288
Province de Québec 4,5 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2018	1 500 000	1 469 597	1 509 791
Ontario Hydro, coupon zéro, échéant le 11 avril 2016	1 419 000	833 678	1 067 353
Province de la C.-B., coupon zéro, échéant le 8 mars 2015	1 135 000	981 719	907 006
Gouvernement du Canada 8,0 %, échéant le 1 ^{er} juin 2023	970 000	1 394 662	1 487 463
Banque de Montréal 4,66 %, échéant le 31 mars 2009	500 000	511 700	503 495
La banque TD 5.69 %, échéant le 3 juin 2013-2018	500 000	520 750	495 256
Great West Lifeco 6,14 %, échéant le 21 mars 2018	500 000	530 800	465 438
La Mutuelle du Canada, Compagnie d'Assurance sur la Vie, 6,30 %, échéant le 15 mai 2028	500 000	493 000	433 521
Province de Nouveau-Brunswick 9,25 %, échéant le 18 janvier 2013	448 000	580 518	558 568
Province de l'Ontario 5 %, échéant le 8 mars 2014	175 000	180 863	190 409
Banque Scotia, billets de dépôt Global Alpha de série 1 échéant le 29 août 2014	10 000 000	10 000 000	8 783 000
Banque Scotia, billets de dépôt liés au fonds de dividendes du Canada, série 1, échéant le 31 août 2016	10 000 000	10 000 000	8 571 000
Banque de développement du Canada, billets d'actions européennes Indexées, série 2, échéant le 31 décembre 2008	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		165 993 168	166 376 072

3. Placements (suite)

	Valeur nominale	Coût/coût non amorti \$	Juste valeur \$
Subventions gouvernementales placées			
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,8 %, échéant le 15 juin 2012	15 165 000	15 968 232	16 550 584
Province de l'Ontario 6,5 %, échéant le 8 mars 2029	10 535 000	12 723 181	12 779 815
Province de Québec 4,5 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	8 045 000	7 996 985	8 210 693
Province de l'Ontario 4,3 %, échéant le 8 mars 2017	2 920 000	2 890 878	2 996 733
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,55 %, échéant le 15 décembre 2012	2 570 000	2 649 883	2 801 984
Alberta Cap Financial Authority 4,65 %, échéant le 15 juin 2017	2 270 000	2 322 301	2 381 733
Province de l'Ontario 4,2 %, échéant le 8 mars 2018	1 620 000	1 620 487	1 637 253
CIBC 5 %, échéant le 10 septembre 2012	1 400 000	1 397 428	1 430 731
La banque TD 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105	1 400 000	1 299 494	1 090 909
Banque de Montréal 5,45 %, échéant le 17 juillet 2017	1 400 000	1 416 972	1 395 273
Banque Royale du Canada 4,97 %, échéant le 5 juin 2014	1 400 000	1 394 321	1 446 651
BC Municipal Fin Auth 4,6%, échéant le 23 avril 2018	1 290 000	1 284 995	1 294 910
Ville de Toronto 4,95 %, échéant le 27 juin 2018	1 195 000	1 191 367	1 215 108
Gouvernement du Canada 8,0 %, échéant le 1 ^{er} juin 2023	1 170 000	1 678 438	1 794 156
Province de la C.-B. 4,7 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	1 065 000	1 061 547	1 119 601
Hydro-Québec, 11,00 %, échéant le 15 août 2020	660 000	1 038 246	1 030 858
Province de Manitoba 4,25 %, échéant le 5 mars 2018	970 000	962 939	978 420
Province de Québec 4,5 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2018	900 000	879 695	905 874
Province de Québec 6,0 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2012	640 000	668 826	714 955
Province de Nouveau-Brunswick 6,0 %, échéant le 27 décembre 2017	350 000	372 372	398 740
Province de Manitoba 5,2 %, échéant le 3 décembre 2015	160 000	158 480	174 278
		60 977 066	62 349 259
		22 697 0232	228 725 331

Le taux d'intérêt effectif pour ces instruments est
4,57 % (2007 - 4,72%)

4. Opérations entre apparentés

- a) La fondation est le promoteur et l'administrateur du régime. En contrepartie des services d'administration qu'elle fournit, la fondation charge des frais d'administration correspondant à 1 % par année de l'actif du régime depuis le 23 août 2004 (1/20^e de 1 % de l'actif du régime avant le 23 août 2004). Ces frais d'administration de 1 % comprennent les honoraires du fiduciaire et du conseiller en placements qui, avant le 23 août 2004, étaient des frais directement imputés au régime. La fondation remet les frais d'administration et de dépôt à la SCFÉEG au nom de la fondation. La Fondation retient 25 % des frais d'administration nets et 3 % des frais d'adhésion versés à la SCFÉEG.
- b) La SCFÉEG reçoit des cotisants des frais d'adhésion qui sont déduits des dépôts qu'effectuent les cotisants. De plus, la fondation remet à la SCFÉEG 20 % - 40 % des primes que paient les cotisants sur l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- c) Les frais pour services spéciaux correspondent surtout aux montants facturés aux cotisants pour des chèques retournés et non honorés
- d) Les comptes créditeurs comprennent un montant de 1 632 098 \$ (2 031 197 \$ pour 2007) à payer à la SCFÉEG.

5. Compte d'épargne des cotisants

Les variations du compte d'épargne des cotisants pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2008 \$	2007 \$
Compte d'épargne des cotisants au début de l'exercice	129 869 950	101 588 903
Dépôts des cotisants	58 032 162	51 700 388
Frais d'adhésion (note 4)	(14 715 421)	(12 956 132)
Frais de dépôt (note 4)	(640 808)	(578 966)
Primes d'assurance (note 4)	(339 276)	(338 995)
Frais pour services spéciaux (note 4)	(199 786)	(154 687)
Retraits de capital à la résiliation ou au remboursement de dépôts	(12 508 833)	(9 390 561)
	<hr/>	<hr/>
Compte d'épargne des cotisants à la fin de l'exercice	159 497 987	129 869 950

6. Programmes de subventions gouvernementales

Subventions canadiennes pour l'épargne-études

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire au moyen du programme de Subventions canadiennes pour l'épargne-études (SCÉÉ) versée en sus des cotisations aux REÉÉ effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCÉÉ maximale correspond à 20 % des cotisations versées à un REÉÉ, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, elle se limitait à 2 000 \$) par année par enfant. Depuis 2004, une SCÉÉ additionnelle peut s'ajouter jusqu'à concurrence des premiers 500 \$ des cotisations annuelles à un REÉÉ au taux de 10 % ou de 20 % moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net.

La SCÉÉ cumulée maximale est de 7 200 \$. À l'échéance d'un contrat A.F.E et si certains critères établis par le gouvernement fédéral sont respectés, la SCÉÉ, et les produits financiers cumulés correspondants, s'ajouteront aux paiements d'aide à l'éducation versés aux étudiants admissibles.

Bon d'études canadien

Depuis le 1^{er} janvier 2004, un nouveau programme de Bons d'études canadien (BEC) a été instauré pour fournir une source d'épargnes pour les études d'enfants de familles à faible revenu.

Tout enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme de BEC pour chaque année à l'égard de laquelle sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE), jusqu'à l'année de son 15^e anniversaire de naissance inclusivement.

Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité au supplément de la PNE, laquelle pourrait être n'importe quelle année à partir de l'année de naissance jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant inclusivement.

Les BEC ultérieurs seront de 100 \$ et seront versés au nom d'un enfant pour chaque année à l'égard de laquelle sa famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de

naissance de l'enfant inclusivement.

Les versements maximums du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta

Depuis le 1^{er} janvier 2005, en vertu du régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (REECA), le gouvernement de l'Alberta cotise 500 \$ au régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ) de chaque enfant né de parents résidents de l'Alberta en 2005 ou plus tard.

Les enfants âgés de 8, 11 et 14 ans inscrits dans une école albertaine et dont les parents sont résidents de l'Alberta sont admissibles à une subvention de 100 \$. Un enfant ne devra pas avoir reçu de subventions antérieures afin d'être admissible à des subventions ultérieures. Les fonds peuvent être transférés à une sœur ou à un frère.

Tous les enfants nés en 2005 ou plus tard de parents résidents de l'Alberta ou adoptés par des résidents de l'Alberta sont admissibles à la subvention initiale de 500 \$.

Les enfants nés ou adoptés hors de l'Alberta dont un parent ou tuteur devient par la suite résident de l'Alberta sont admissibles à la subvention.

Subvention québécoise pour l'épargne-études (SQÉÉ)

La SQÉÉ est un incitatif fiscal conçu pour les familles québécoises en vertu duquel le gouvernement offre des avantages pour les REÉÉ. Entrée en vigueur le 21 février 2007, elle est soumise aux critères établis par la SCÉÉ et elle comporte un crédit d'impôt remboursable, versé directement dans les REÉÉ. La SQÉÉ paie un montant en dollars additionnel égal à 50 % des allocations de SCÉÉ versées aux personnes désignées admissibles. Le maximum viager par personne désignée de la SQÉÉ est de 3 600 \$ et le programme comprend des dispositions de report de la capacité de cotisation et de bonification pour les familles à faible revenu.

7. Impôts sur le revenu

Les produits financiers tirés du compte d'épargne des cotisants sont actuellement exonérés d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Les paiements d'aide aux

études, y compris la totalité des produits financiers cumulés, effectués aux personnes désignées seront inclus dans leur revenu aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Les cotisants ne peuvent déduire leurs cotisations aux fins fiscales. Ces cotisations ne sont pas imposables entre les mains des cotisants, si elles leur sont remboursées, ni entre celles des personnes désignées lorsqu'elles leur sont versées.

8. La juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le montant selon lequel un instrument financier peut être échangé opération avec lien de dépendance entre des parties consentantes obligées d'agir, telle qu'attestée par un cours coté, le cas échéant. Les placements et des équivalents d'encaisse sont comptabilisés à la juste valeur, tel qu'établi dans la note relative à la politique de comptabilité. La valeur comptable des autres instruments financiers tels que l'intérêt couru, les comptes créditeurs, les éléments de passif accumulés, les fonds non réclamés des cotisants, les montants payables des titres achetés, les montants payables des subventions gouvernementales et les dépôts des cotisants servent à établir la juste valeur approximative de ces instruments financiers à court terme.

9. Risques associés aux instruments financiers

Dans le cours normal des affaires, le régime peut être exposé à tout un éventail de risques associés aux instruments financiers. L'exposition du régime à de tels risques est concentrée dans les placements détenus dans le portefeuille, qui sont fonction du risque du marché (lequel englobe le risque du taux d'intérêt et d'autres risques associés au cours), du risque de crédit, du risque d'illiquidité et du risque de change.

Les mesures de gestion du risque du régime incluent le contrôle de la conformité à la politique de placement du régime. Le régime gère l'impact de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du régime grâce à l'expertise de gestionnaires professionnels dont les services sont retenus et surveillés. Ces gestionnaires du

placement évaluent constamment le positionnement du régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements selon les contraintes de la politique de placement.

a) Risque du marché

i) Risque du taux d'intérêt

Le risque du taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du régime des placements portant intérêt à cause de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les changements de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en appliquant des stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, la rotation des secteurs d'activité et la sélection du crédit. Le risque associé aux fluctuations des taux d'intérêt pour l'encaisse et les placements à court terme s'en trouve réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Au 31 décembre 2008, les instruments d'endettement détenus dans le régime, selon l'échéance, s'établissent comme suit :

Moins d'un an :	2,24 %
1 à 3 ans :	0,21 %
3 à 5 ans :	31,35 %
Plus de 5 ans :	66,20 %
	<hr/>
	100,00 %

Au 31 décembre 2008, si les prix d'indices sous-jacents avaient augmenté ou baissé de 1 %, le montant du portefeuille aurait augmenté ou baissé par approximativement 7 530 000 \$. Ce changement d'un % prend en supposition un mouvement en parallèle avec la courbe de rendement avec les autres variables demeurant constantes. En réalité, les résultats de l'opération peuvent varier considérablement.

ii) Autres risques de prix

Les autres risques associés aux fluctuations des prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier subira des fluctuations en fonction des changements des cours boursiers, à part le risque des taux d'intérêt. Des facteurs particuliers à un

placement individuel ou à son émetteur peuvent influencer les risques de prix. La catégorie d'actif la plus influencée par les autres risques de prix est celle des titres à taux variable, qui représente 7,90 % du portefeuille de placements au 31 décembre 2008. Le risque est activement géré par des stratégies de sélection des titres et la gestion dynamique de gestionnaires externes qui suivent des politiques de placement approuvées et un mandat de gestion.

Au 31 décembre 2008, si les prix d'indices sous-jacents avaient augmenté ou baissé de 1 % avec les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille n'aurait pas augmenté ou baissé d'un montant en dollars important. En réalité, les résultats de l'opération peuvent varier considérablement.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit décrit la capacité de l'émetteur des titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital. Le portefeuille du régime comprend des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des instruments d'endettement de sociétés ayant une notation de crédit approuvée minimale telle qu'établie par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui se situe à l'heure actuelle à « A-low ». Le régime a une concentration de placements dans les gouvernements et les obligations garanties par le gouvernement, qui sont réputés avoir une cote de solvabilité élevée et donc un risque de crédit modéré.

Au 31 décembre 2008, le risque de crédit du régime s'établit comme suit :

AAA/AAH/AAL	44,56 %
AA/AH/AL	49,93 %
R-1	1,87 %
Sans notation	7,90 %

Les notations ci-dessus furent fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service (DBRS). Les billets à taux variable sont sans notation.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité représente le risque que

le régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. L'exposition du régime au risque d'illiquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux cotisants et les paiements d'aide aux études. Le régime investit principalement dans des titres qui sont échangés dans les marchés actifs et qui se vendent facilement. Le régime retient une encaisse suffisante et des placements à court terme afin de subvenir aux exigences en liquidité à l'aide de modèles prévisionnels de l'argent comptant qui intègrent à nouveau les intérêts cumulés et les dépôts des cotisants.

d) Risque du change

Le risque du change représente le risque que la valeur d'un instrument financier vacillera en fonction des fluctuations des taux de change. Le régime n'est pas exposé au risque du change étant donné qu'il détient des placements canadiens. ■

RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES

